

Le **17 juin 2026** à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2026 par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean Pierre HAILLARD, le Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre HAILLARD, André DUFOUR, Maud LASNON, Alain FAUDEUX, Catherine LECLERC, Sébastien CANIVET, Matthieu GUERANDEL, Julie INGELAERE, Sylvain BILLON, Céline LASNON, Sabrina COUTANT, Marjolaine BRUNEAU, Grégory STEIN.

Absents excusés : Alexandre TOUSSAINT (pouvoir à G Stein), Céline VANDAMME (pouvoir à S Coutant),
La séance est déclarée ouverte à 20 h 30. Mme Maud LASNON a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du PV de la dernière séance*
- *Délibération : recrutement de personnel*
- *Délibération : acceptation de don*
- *Délibération : recensement*
- *Délibération : devis rétroprojecteur*
- *Délibération : imposition – éléments de confort*
- *Questions diverses*

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 05 juin 2026.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT (DELIBERATION 2026–S9–D1)

En raison du surcroît de travail pour l'entretien de la commune, il convient de recruter un emploi saisonnier contractuel. A ce jour nous faisons appel à une société d'intérim. La personne intervenante ayant par ailleurs une expérience professionnelle dans ce domaine donne pleinement satisfaction et est demandeuse pour être recrutée par la commune. Le Conseil à l'unanimité autorise M le Maire à recruter un agent contractuel de 6 mois pour 35h hebdomadaire sur cet emploi dès que possible.

M Stein demande si la commune possède les outils nécessaires à la bonne réalisation des tâches. M Dufour répond que oui. M Haillard et M Dufour précisent qu'un temps d'échange avec les agents a été pris pour bien faire respecter les consignes de sécurité. Il est toutefois à déplorer que lors de la pose de plots sur la route pour baliser les interventions, ces plots soient régulièrement renversés par les automobilistes. M Stein demande si un autre procédé est envisageable.

DON DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS (DELIBERATION 2026–S9–D2)

M Le Maire rappelle la proposition de l'Association Culture et Loisirs de verser à la municipalité la somme de 5 468.35 € provenant de l'arrêt de l'activité des Baladins de Gauville. L'Espace de Rencontre et de Partage fonctionne maintenant avec ses fonds propres issus des subventions de la commune et des adhésions.

Il était proposé d'utiliser cette somme à la plantation d'arbres ou réalisation d'un parcours pédagogique.

Cette proposition tient toujours. Le projet de réalisation d'un jardin pédagogique est en cours d'étude.

M le Maire soumet au vote la décision d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce don qui devra être utilisé pour la plantation d'arbres ou réalisation d'un jardin pédagogique dont le projet sera soumis ultérieurement au Conseil et sous réserve de faisabilité.

RECENSEMENT. (DELIBERATION 206–S9–D3)

Un recensement INSEE de la population de Gauville la Campagne aura lieu en janvier février 2027.

Le Conseil à l'unanimité retient la candidature de Mme LECLERC Catherine qui est nommée coordonnatrice communale. Ses frais de mission et dépenses liées à l'exercice de cette fonction seront remboursés par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal.

Il convient par ailleurs de recruter un agent recenseur.

DEVIS RETROPROJECTEUR.

M le Maire présente 3 devis de chez Darty et Boulanger pour l'acquisition d'un rétroprojecteur qui permettrait une meilleure présentation des dossiers au Conseil et pourrait également servir pour d'éventuelles réunions publiques. Après avoir pesé les points forts et points faibles des produits présentés, le Conseil n'étant pas convaincu par ces derniers, il est décidé de reporter le vote. M Stein se charge de faire une étude comparative.

FIABILISATION DES BASES PAR LA VALORISATION DES ELEMENTS DE CONFORT DES LOCAUX D'HABITATION.

(DELIBERATION 206-S9-D4)

La DGFIP propose, sur volontariat des collectivités locales, de mettre en place un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort » (ex : eau, électricité, ...) jugés essentiels aujourd'hui.

Ce traitement sera mis en œuvre à la maille de la commune ou de l'EPCI. Il pourra être lancé pour la 1ère fois en 2026 pour la fiabilisation des bases 2027 pour les collectivités locales ayant donné formellement leur accord en septembre 2026 au plus tard, et pourra être réalisé les années suivantes.

Un accompagnement des collectivités volontaires sera proposé par les directions locales.

A la question de M Billon qui s'interroge sur l'engagement de ne pas augmenter les impôts, M Haillard précise que cette remise à niveau n'aura pas pour conséquence une augmentation des taux. Le but est que chacun soit imposable équitablement au regard des éléments de confort installés dans tous les logements sauf cas exceptionnel. Il s'agit par cette mise à niveau de permettre une égalité de tous devant l'impôt.

Le Conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide de s'inscrire dans cette démarche.

DIVERS.

M Faudeux partage son mécontentement de l'accueil reçu dans la déchetterie de St Michel où certains agents refusent d'apporter de l'aide aux personnes plus dépendantes ou plus âgées. M Haillard précise qu'ils ont reçu des consignes dans ce sens. Si la commune peut ponctuellement et exceptionnellement apporter une aide, elle ne peut pas se substituer à l'arrêt du ramassage des déchets verts et créer un service à la personne qui tendrait à se généraliser au risque d'en supporter un coût trop important et de devoir recruter au-delà des effectifs. Par ailleurs, dans la mesure des possibilités, l'intervention des enfants des personnes concernées ou une entraide entre voisins peuvent aussi être envisagées.

Enfin M Haillard précise avoir fait le 04/06 un courrier à EPN pour demander le retour d'une benne et que soit aménagé sur Gauville un réel point déchetterie sous la supervision d'un agent EPN.

A la question de Mme Ingelaère, oui l'aide de la commune aux transports scolaires des enfants est maintenue sur présentation de la facture et du RIB si possible dès l'inscription faite.

Mme Ingelaère demande que l'arbre à boules noires sur le clos des Vergers soit taillé. Ce sera fait.

Concernant la fête du village du 20 juin, Mme Lasnon précise que 150 personnes sont inscrites. Un point est fait sur l'organisation. La question du stationnement est évoquée. Les participants seront invités à venir à pied ou à covoiturer.

La séance est levée à 22h45